



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

AVIS PUBLIC

Consultation publique :

À tous les contribuables de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord :

L'AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière, une consultation publique sur l'adoption des règlements suivants, et que :

- 1) Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c.A19-1), ce premier projet de règlement est soumis à la population pour consultation;
- 2) Une consultation publique sera tenue, en présentiel, immédiatement avant la séance du conseil municipal, le samedi 6 avril 2024 à 14h au 144 rue du Couvent, Mont-Tremblant;
- 3) La modification vise les règlements suivants :

Règlement 2024-04 modifiant le règlement 2021-04 relatif à la construction

- Au lieu de s'appliquer seulement dans la zone VA-7, les normes de construction pour les entrées privées s'applique sur l'ensemble du territoire.

Premier projet de règlement 2024-03 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage

- Assurer que les sentiers à moins que 20m du lac sont sinueuses pour s'assurer d'un bon drainage qui ne va pas directement dans le lac;
- Distance prescrit pour éléments comme génératrice, et crée obligation de faire écran ou écran végétale;
- Construction des entrées privés 40m du lac, et ajouter des surlargeurs au 150m pour véhicules d'urgence;
- Clarification de définitions et changements de certaines normes concernant les quais pour le rendre conforme aux exigences du Ministère, notamment l'exclusion de passerelles dans la définition, modifications des maximums de superficie, et des largeurs encrés sur la rive;
- De prohiber le logement et l'habitation de personnes dans les embarcations et véhicules récréatifs et utilitaires;
- Tolérance de modification de l'espace naturelle en cas de remplacement de fosse septique pour se conformer aux normes provinciales;
- Ajout de bande de 5 mètres comme écran végétale.

- 4) Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal au 2-2044, chemin du Village, Mont-Tremblant et sera disponible sur le site internet de la municipalité dans l'onglet **Règlements et permis**.

Donné à Mont-Tremblant, ce 27 mars 2024.



Stephanie Carrière
Directrice générale et greffière-trésorière